

ZAMA*

L'interprétation des textes concernant la bataille de Zama a donné lieu à de nombreux travaux (1). Tout récemment encore le grand historien E. Pais ajoutait à la *Storia di Roma durante le guerre puniche* (2) un mémoire *Sulla topografia della battaglia di Zama* et M. Ch. Sauge, avec sa parfaite connaissance du pays, tentait un nouvel exposé de la campagne qui s'est terminée par la victoire de Scipion (3). De nouvelles découvertes épigraphiques peuvent seules, semble-t-il, résoudre la « question de Zama », mais il est, croyons-nous, possible de l'alléger d'une donnée qui n'a pas peu contribué à la compliquer (4).

* Cf. pour les localités citées dans le présent mémoire, la carte qui lui est jointe.

(1) Il suffira de rappeler Mommsen, *Gesammelte Schriften*, IV, p. 36-48 ; Weith dans Kromayer, *Antike Schlachtfelder*, III, 2, p. 599-638 ; Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 504-514 ; Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, III, p. 255-280.

(2) T. II (1927), p. 425-434 ; cf. *ibid.*, p. 217-224, 406-407, notes 46-48 pl. CI, CII. Il y a lieu d'écarter absolument l'hypothèse d'une Zama voisine de Souk-el-Khemis que M. Pais mentionne (*ibid.*, p. 426-427) d'après Mesnage (*L'Afr. chrét.*, p. 167-168) et qui ne repose que sur une désignation inexactement reproduite d'un lieu dit où il n'existe aucune ruine.

(3) *Acc. dei Lincei, Rendiconti della classe di sc. mor., stor. e filol.*, ser. VI, vol. 1, p. 678-698.

(4) C'est en 1907, au cours d'une étude sur les villes dites *regiae*, suscitée par la découverte d'une section de la *fossa regia* (cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 466-481) que nous fûmes amené à considérer comme injustifiée l'identification d'une part de Sidi Ali el Sedfini avec Thimida Regia (cf. réserves à ce sujet dans Gsell, *op. cit.*, V, p. 265-266), d'autre part de Sidi Amor el Djedid avec Zama.

Il est généralement admis ⁽¹⁾ qu'il y avait près de l'oued Mahrouf à Sidi Amor el Djedidi ⁽²⁾ une Zama, la Zama de l'Est ⁽³⁾, dans laquelle certains auteurs reconnaissent Zama Minor ⁽⁴⁾, d'autres Zama Regia ⁽⁵⁾. Ces identifications ont pour origine la découverte dans la ruine de l'inscription *C. I. L.*, VIII, 12018 « *Plutoni reg. mag. sacrum, C. Pescennius, Saturi filius, Pal., Satorus Cornelianus, flam. p. p. divi Hadriani, q., praef. iur. dic., ii vir qq. coloniae Zamensis, ob h[ono]rem flam., ampliata hs iiii mil. taxatione, statuas duas posuit et epulum bis dedit itemq. dedicavit d. d.* ». Mais dans le *cursus* de Cornelianus deux parties sont à distinguer. Si le flaminat à l'occasion duquel fut gravée la dédicace a bien été exercé dans la cité sur le territoire duquel se trouve Sidi Amor el Djedidi ⁽⁶⁾, il est tout à fait improbable qu'il en soit de même des trois fonctions énumérées ensuite — dans l'ordre direct — questure, *praefectura iure dicundo*, duumvirat quinquennalice. En pareil cas,

(1) Néanmoins dans Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000^e, feuille Djebel Bou Dabbous, n° 14, il est indiqué que « c'est sans preuves suffisantes » qu'on a voulu faire une Zama de la bourgade retrouvée à Sidi Amor el Djedidi.

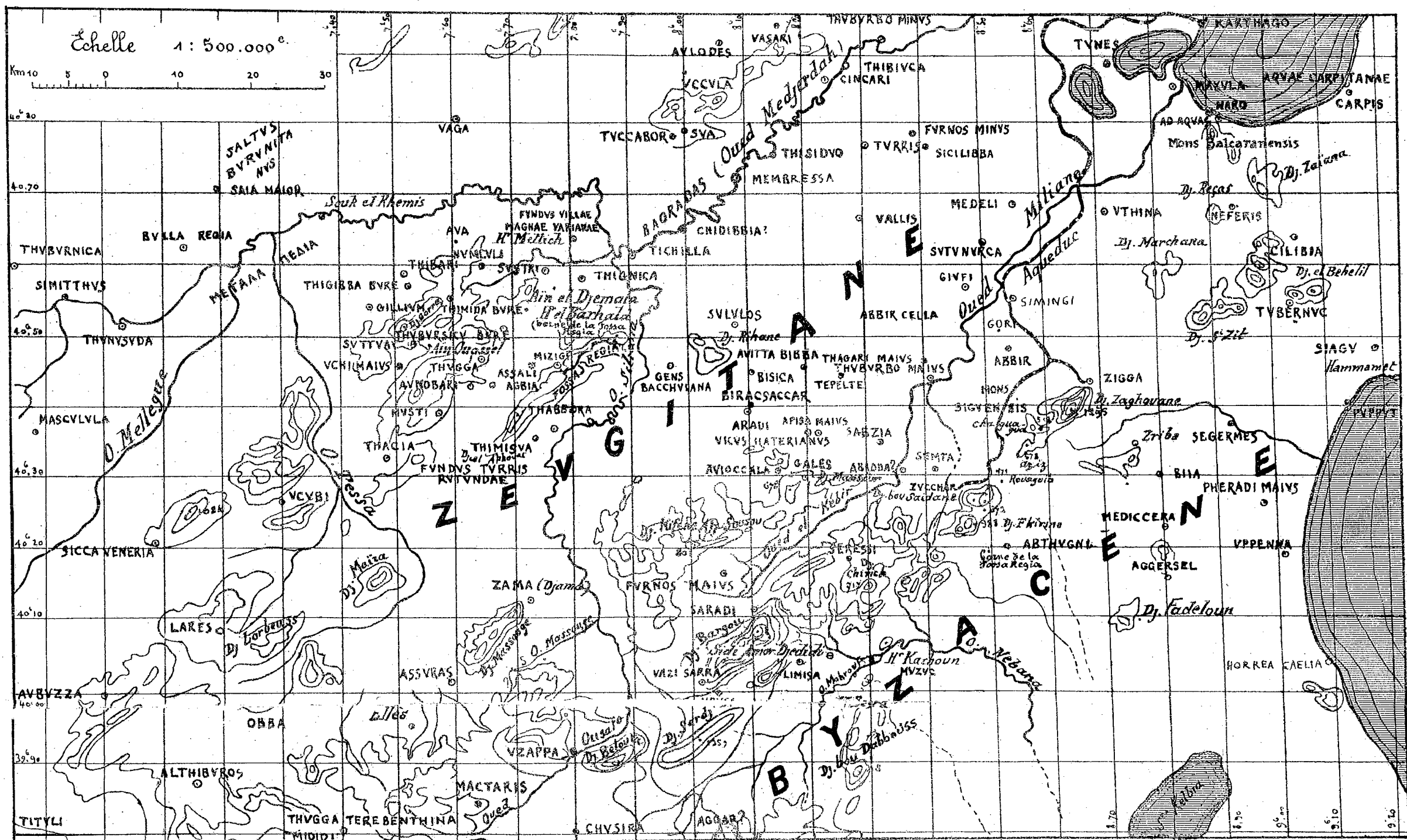
(2) Ou Sidi Abid el Djedidi. Cf. en particulier pour la bibliog. Cagnat et Merlin, *loc. cit.*

(3) Cf. en dernier lieu Gsell, *op. cit.*, V, p. 268 ; Pais, *op. cit.*, p. 426, pl. CI ; Saumagne, *op. cit.*, p. 486-489.

(4) Tissot, *Géogr. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 572-577 ; Toutain, *Les cités rom. de la Tunisie*, p. 33, 396.

(5) De ceux qui identifient Sidi Amor el Djedidi avec Zama Regia, les uns considèrent que Zama Regia est la même ville que Zama Major (*C. I. L.*, VIII, p. 1240, 2398 ; Mesnage, *l'Afr. chrét.*, p. 30-31, cf. p. 52), les autres voient en Zama Regia et Zama Major deux villes différentes (Audollent, dans la carte qui accompagne l'art. Afrique du *Dict. d'Hist. et de Géogr. eccl.*, p. 849-850 ; cf. Mesnage, *op. cit.*, p. 30 et 167).

(6) Sur ce territoire du reste ont vécu des *Pescennii* (*C. I. L.*, VIII, 12017, 12022) qui appartiennent évidemment à la même famille que le flamine Satorus Cornelianus.



les rédacteurs africains s'abstiennent le plus souvent d'inscrire une indication géographique du reste sans utilité ; au contraire, dans de nombreux *cursus* les noms de lieux désignent sans contestation possible des cités plus ou moins éloignées de celle où l'inscription a été gravée (1).

Bien qu'elles n'aient pas été dévastées par les chercheurs de pierres, les ruines de Sidi Amor el Djedidi sont d'une insignifiance qui a frappé la plupart des explorateurs (2). En tout état de cause, il convient d'y voir non le chef-lieu d'une cité, surtout d'une cité ayant mérité d'être élevée au rang de colonie, mais un simple « écart » (3). Or, à quatre kilomètres à l'ouest, existe une ville importante, Limisa (4), à laquelle sans l'arbitraire interprétation du texte *C. I. L.*, VIII, 12018, on eût d'autant moins hésité à rattacher le modeste village où il a été découvert que, pour les *Limisenses*, des cultures d'une certaine étendue n'étaient possibles qu'à l'est et au sud de leur ville partiellement entourée d'escarpements rocheux et de hauteurs plus ou moins stériles.

Et si un doute pouvait persister sur la possibilité de l'existence d'une *colonia Zamensis* au voisinage de Sidi

(1) Cf. Merlin, *Rev. tunis.*, 1908, p. 23-24.

(2) Cf. J. Poinssot, *Bull. des antiq. afric.*, II, p. 77 ; Cagnat, *Nouv. explorations en Tunisie*, p. 15-16.

(3) L'*ordo decurionum* qui figure dans les inscriptions *C. I. L.*, VIII 12018, 12020, 12021, trouvées à Sidi Amor el Djedidi serait cet *ordo* des *Limisenses* qui se retrouve sans qualificatif dans diverses inscriptions de Lemsâ (cf. Merlin, *Rev. tunis.*, 1908, p. 26). On est trop porté, croyons-nous, à concevoir sous un aspect uniforme, la cité africaine (*civitas*, *municipium* ou *colonia*). Si dans un grand nombre de cas, elle consiste bien en une bourgade entourée d'un territoire purement rural, dans d'autres, elle comporte, en dehors du chef-lieu proprement dit, des centres plus ou moins importants où peut exister comme dans nos sections de communes, un embryon de « vie publique ».

(4) Cagnat et Merlin, *op. cit.*, n° 5 et 6.

Amor, il suffirait de jeter un coup d'œil sur la carte non plus à l'ouest de la petite ruine mais au nord où s'étend une région montagneuse qui ne comporte aucune agglomération de quelque importance, à l'est où à six kilomètres seulement est Henchir Kachoun ⁽¹⁾, centre du *Municipium Muzuc*, au sud où également à six kilomètres existent à Henchir Besra ⁽²⁾ les ruines d'une bourgade dépendant du même municipe ⁽³⁾.

Un des textes qui mentionnent une Zama est emprunté aux actes de justification de Felix d'Abthugni ⁽⁴⁾. Un ancien duumvir d'Abthugni, Alfius Caecilianus, se trouvait en 303 pour ses affaires à Zama. Dans cette ville, puis en s'en retournant à son poste, à Furnos, il assista

(1) Khaschoun, Kaschnoum, Kachoum, Karachoum. C'est la très vaste ruine indiquée sous les n^{os} 28 et 29 dans Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/50000^e, feuille Djebibina, et qui est figurée immédiatement à l'est du n^o 18 dans Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000^e, feuille Djebel Bou Dabbous ; *C. I. L.*, VIII, p. 1244, 2399.

(2) Besra, Bessla ou Tell el Bseur ; Cagnat et Merlin, *op. cit.*, n^o 33 ; *C. I. L.*, VIII, p. 1247.

(3) C'est Caracalla qui transforma en municipe la *civitas Muzucensis* (*C. I. L.*, VIII, 12060 ; cf. mentions de la *civitas Muzucensis*, *ibid.*, 12059 et 12095, du *Municipium Muzucense*, *ibid.*, 12061-12064).

En 411 et en 419, à la Conférence et au Concile de Carthage assiste Rufinianus, évêque *Muzuensis*, parfois qualifié de *provinciae Proconsularis legatus* ; dans la *Notitia* de 484, un Felix *Muzuensis* est inscrit parmi les évêques de Proconsulaire (Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 96 ; Morcelli, *Afr. christ.*, I, p. 238-239). Le P. Mesnage corrigeant arbitrairement *Muzuensis* en *Muzucensis* suppose une *Muzuca* (sic) de Proconsulaire qu'il situe à Henchir Kaschnoun et dès lors il fait passer la limite de la Zeugitane et de la Byzacène entre cette *Muzuca* et Henchir Besra, ruine dans laquelle il reconnaît la *Muzuca* (sic) dont un évêque Innocentius figure dans la *Notitia* de 484 parmi les évêques de Byzacène (Mesnage, *op. cit.*, p. 38, 518 et carte 1). Il n'y a rien à retenir de cette ingénieuse hypothèse.

(4) Pour la bibliogr., cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1916, p. 306.

à la destruction des basiliques et des livres saints. Divers commentateurs, situant à tort Furnos Majus à Henchir Boudja, reconnaissent dans la Zama où était allé Caecilianus celle qu'on a cru retrouver à Sidi Amor el Djedidi ⁽¹⁾. Mais Henchir Aïn Fournas, où en réalité était Furnos Majus ⁽²⁾, se trouve en dehors du trajet de Sidi Amor el Djedidi à Henchir es Souar (Abthugni), tandis qu'au contraire c'est la seule ruine de quelque importance qu'on rencontre sur le chemin qui va de cette dernière localité à Djama ⁽³⁾ où d'après C. I. L., VIII, 16442 (= Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6789), était une ville appelée [colonia] ⁽⁴⁾ Aug. Zam(ensis) M..o. ⁽⁵⁾. L'identification avec Djama de la Zama visitée par Caecilianus paraît d'autant moins douteuse que si plusieurs villes de ce nom

(1) C. I. L., VIII, p. 1240; Gsell, *op. cit.*, III, p. 255, n. 5; V, p. 268, n. 14. C'est à cause du récit de Caecilianus que Mesnage (*L'Afr. chrét.*, p. 30-41) admet qu'il y avait dans la prétendue Zama de Sidi Amor el Djedidi « une chrétienté et probablement un évêché au commencement du IV^e siècle ».

(2) Comme l'avait à juste titre supposé M. Merlin (*Rev. tunis.*, 1908, p. 25); cf. L. Poinssot, *loc. cit.*

(3) A 53 km. à l'est de Sicca Veneria (le Kef), sur un contrefort du Djebel Massouge qui sépare la vallée de la Siliana, de celle de l'oued Tessa et de ses affluents de droite. Cf. Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000^e, feuille de Jama, n° 72 : consulter également la carte au 1/50000^e du Service Géogr. de l'Armée, feuille Siliana (édition provisoire, 1922). A la différence des ruines de Sidi Amor el Djedidi celles de Djama ont une réelle importance; cf. en particulier sur l'aqueduc, les citernes et le nymphée, Letaille, dans *Bull. des antiq. afric.*, II, p. 351; J. Poinssot, *ibid.* p. 373; Cagnat, *Nouv. explor.*, p. 79 et ss.; Tissot, *op. cit.*, II, p. 572, 574, Drappier dans Gauckler, *Enquête sur les installations hydraul.*, I, p. 147-148.

(4) Sur la restitution *colonia*, cf. Mommsen, *op. cit.*, p. 36.

(5) Sans doute M[ai]o[r] ou M[in]o[r]. La majorité des auteurs qui ont parlé de Djama ont proposé d'y reconnaître Zama Major. Cf. à Zama Major la Ζάμα Μεϊζων de Ptolémée; les indications fournies par le géographe (IV, 3, 33) pour Ζάμα Μεϊζων (35° et 29°50'), ville peu distante de Musti (35°40' et 27°30'), peuvent fort bien s'appliquer à Djama (Cf. Mommsen, *op. cit.*, p. 37, n. 1).

avaient existé aux environs d'Abthugni et de Furnos Majus, il n'eût pas manqué de préciser par une épithète de laquelle il s'agissait ⁽¹⁾.

Nous pouvons de même être assurés que si, dans *C.I.L.* VIII, 12018, aucun surnom n'est attribué à la *colonia Zamensis*, c'est qu'à l'époque, postérieure au règne d'Hadrien — qualifié de *divus* —, où elle fut gravée, une telle désignation ne prêtait pas à équivoque, qu'il n'y avait alors dans la Tunisie centrale qu'une Zama promue au rang de colonie ⁽²⁾.

Mais dès qu'on admet que dans la contrée montagneuse entourant immédiatement Henchir es Souar, Henchir Aïn Fournà, Sidi Amor el Djedidi, Djama, un seul centre urbain de quelque importance portait le nom de Zama, il devient bien tentant de situer à Djama Zama Regia ⁽³⁾ qui précisément est devenue colonie sous Hadrien ⁽⁴⁾.

(1) Si dans le même récit le mot *Furnis* n'est lui aussi accompagné d'aucune épithète, c'est que, sans aucun doute, il désignait *Furnos Majus*. Caeoilianus venait d'une Zama qui, quel que soit l'emplacement précis qu'on lui attribue, ne pouvait être qu'à l'ouest ou au sud-ouest d'Abthugni ; or *Furnos Minus* (Henchir Msaadine) est situé à soixante kilomètres au nord de la même ville.

(2) Jusqu'à un certain point, des conclusions analogues peuvent être tirées de ce que, sur certains textes, il n'y ait pas d'épithètes après les mots *Zama* ou *Zamensis*. Ainsi nous admettrions volontiers que si Pline (*H. N.*, V, 4, 30) qualifie seulement de *Zamense* un des *oppida libera* africains, c'est qu'à l'époque où furent rédigés les documents administratifs utilisés par lui, il n'existait qu'une Zama digne d'être mentionnée. De même, c'est vraisemblablement parce que dans les régions représentées à Carthage au Concile de 251 et à la Conférence de 511 il n'y a qu'une Zama ayant siège épiscopal, que des évêques sont simplement désignés comme *Zamensis* ou *a Zama*. Dans les différents cas, il s'agit, croyons-nous de Zama Regia (Zama Major) que nous situons à Djama.

(3) Sur Zama Regia, cf. surtout Gsell, *op. cit.*, III, p. 256-257, 268-269.

(4) *Colonia Aelia Hadriana Augusta Zamensis Regia* (*C. I. L.*, VI, 1686). On notera que *Zamensis* est précédé d'*Augusta* comme dans *C. I. L.*, VIII, 16442, trouvé à Djama, les mots *Zam. M[xi]o[r]*.

Du récit que Salluste nous a laissé du siège par Metellus de Zama *arx regni*, il ressort que la ville n'était pas située à une bien grande distance de Sicca Veneria (1). Le titre *curator reip. col. Mactaritanorum Zamensium Regiorum* inscrit sur une dédicace de Ksar ben Fatha peut, jusqu'à un certain point, faire présumer que Zama Regia n'était pas non plus très éloignée de Mactar (2). Dans la *Cosmographie d'Ethicus* où les localités ne sont groupées par région qu'approximativement, les mots *Zamam Regiam* figurent entre *Assurida* (Assuras) et *Sufibum* (Sufes) (3). Enfin, d'après la *Table de Peutinger*, Zama Regia doit être recherchée à l'est d'Assuras (Zanfour) et à l'ouest d'Uzappa (Ksour Abd-el-Melek) (4). Comme d'autre part Mactar n'est pas mentionnée parmi les stations du tronçon de route unissant Assuras et Uzappa, il est évident que c'est au nord d'une droite unissant ces deux localités qu'était Zama Regia, car une voie arrivant à Uzappa du sud-ouest aurait nécessairement suivi la vallée de l'Ousapha et passé par Mactar. Incontestablement la situation de Djama s'accorde assez bien avec ces

(1) *Jugurtha*, LVI-LVII. Il n'y a pas lieu de douter que la Zama dont parle Salluste ne soit la Zama qui servit de capitale à Juba, Zama Regia (Gsell, *op. cit.*, V, p. 268-269 : contra Holmes, *The Roman Republic*, III, p. 539).

(2) *C. I. L.*, VIII, 23601, provenant, selon toute vraisemblance de Mactar. S'il est probable qu'étant donnée la façon dont elle est exprimée, la curatèle s'applique à des villes d'une même contrée, il ne s'ensuit pas qu'il s'agisse nécessairement de colonies contiguës. Cf. par exemple cette autre inscription de Byzacène (Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 44) où un personnage est dit *curator reip. [Thysdrit]anorum, Thaxenitanorum, Bararitanorum* : Thysdrus est à une quinzaine de kilomètres de Bararus (Henchir Ronga) et à plus de 70 kilomètres de Thaenae (Henchir Tina).

(3) Voir p. 182 *Appendice I*.

(4) Malheureusement aucune trace de la voie Assuras-Zama-Seggo n'a été relevée par les officiers des brigades topographiques (Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. CXIX).

données. A son identification avec la capitale des rois de Numidie seul paraît s'opposer le passage du *Jugurtha* (LVI) où celle-ci est dite *urbs magna.... in campo sita magis opere quam natura munita*. Mais *campus* n'est-il pas le grand plateau incliné que domine au sud Djama et la fin du texte donne-t-elle vraiment, ainsi qu'il est généralement admis, l'idée d'une Zama tout à fait dépourvue de défenses naturelles ? Puisqu'elle sert en quelque sorte de préface au récit du grave échec de Metellus devant la « citadelle du royaume » qu'il convient d'expliquer et d'excuser, la phrase ne pourrait-elle pas être plutôt interprétée de la façon suivante : « certes la position de Zama est forte, mais ce sont surtout ses puissantes murailles qui ont empêché l'armée romaine de parvenir à ses fins ». Or à Djama, si des escarpements protègent au sud le site même des ruines qui n'a sans doute pas eu toujours l'aspect raviné que lui a donné, au cours de longs siècles d'abandon, le ruissellement des eaux, ailleurs il est en général commandé par des hauteurs, et d'importants travaux de fortification étaient dès lors parfaitement justifiés. Au reste les descriptions de Salluste qui, comme l'a noté M. Gsell⁽¹⁾, a commis nombre d'erreurs bien déconcertantes pour un ancien gouverneur de l'*Africa Nova* doivent-elles être prises absolument à la lettre⁽²⁾ ?

Il y a lieu de confronter l'hypothèse selon laquelle Zama Regia se confondrait avec la Zama retrouvée à

(1) *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, V, p. 17.

(2) Nous devons néanmoins signaler que M. Gsell dont à juste titre l'opinion fait autorité en la matière considère que le texte de Salluste interdit absolument d'identifier la Zama qui a résisté à Metellus « avec l'une ou l'autre des deux Zama que les inscriptions nous ont fait connaître à Zama et Sidi Amor el Djedidi » (*op. cit.*, V, p. 268).

Djama ⁽¹⁾ avec ce que nous savons des limites soit de l'*Africa Vetus* et de l'*Africa Nova*, soit de la Zeugitane et de la Byzacène.

De la *fossa regia* qui, à l'origine limitait la province d'Afrique, une borne a été découverte à 2 kilomètres et demi d'Abthugni et un secteur assez important subsiste encore aux environs de Thugga sur les crêtes du Djebel ech Cheid. Il est tout à fait légitime d'admettre que, dans la partie intermédiaire, la frontière suivait une direction sensiblement est-ouest. Dès lors Djama était bien compris dans le royaume numide ⁽²⁾.

L'inscription de Rome, *C. I. L.*, vi, 1686 (Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6111 c), d'après laquelle Zama Regia a été bien souvent attribuée à la Byzacène ⁽³⁾, appartient à la série des tables destinées à rappeler les liens de patronat qui unissaient à diverses cités Q. Aradius Valerius Rufinus Proculus Populonium ⁽⁴⁾. Dans quatre d'entre elles, datées des 13 mars, 9 et 22 avril, 28 août 321 concernant la

(1) A vingt milles de Zama Regia était un *oppidum Ismuc* dont les *regiones agrorum, incredibili..... finitae terminatione* appartenaient à C. Julius, fils de Massinissa (Vitruve, VIII, III, 24; cf. Gsell, *op. cit.*, V, p. 208 et 269, n. 6). Le vaste domaine impérial situé à la limite de l'*Africa Vetus*, mais en dehors d'elle, qui occupait à une trentaine de kilomètres de Djama une bonne partie de la belle plaine du Krib (Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1927, Comm. de l'Afr. du Nord, 15 mars) n'aurait-il pas absorbé les propriétés du fils de Massinissa ?

(2) L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 480. En Zeugitane, il semble que la *fossa regia* ait été adoptée comme limite, à l'est, de la Numidie proconsulaire.

(3) Cf. par exemple *C. I. L.*, VIII, p. xviii, 1240; Mommsen, *Ges. Schr.*, IV, p. 37; Cagnat, *Beiträge zur alten Geschichte*, II, 1902, p. 77; Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 518; Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, III, p. 256, n. 3.

(4) *C. I. L.*, VI, 1684, est la seule table où soit inscrit le *cognomen* Rufinus et l'*agnomen* Populonium qui figure au début de *C. I. L.*, VI, 1684 et 1687 a été omis sur les autres *tesserae hospitales*. Sur ce personnage, cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 291-292; Seeck, dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, II, col. 371.

colonia Concordia Ulpia Traiana Augusta Frugifera Hadrumetina ⁽¹⁾, la *colonia Aelia Augusta Mercurialis Thaenitana* ⁽²⁾, la *civitas Faustianensis* ⁽³⁾, le *municipium Aelium Hadrianum Augustum Chlulitanum* (ou *Chullitanum*) ⁽⁴⁾, le patron est dit *praeses provinciae Valeriae Byzacena*; dans une cinquième relative à l'ordo des *M(i)diditani* ⁽⁵⁾, qui paraît être soit du 3 avril soit du 3 sept. 321, c'est évidemment le nom de la Byzacène qu'il faut sous-entendre après le titre de *praeses*. La sixième table, qui est celle de la *colonia Aelia Hadriana Augusta*

(1) *C. I. L.*, VI, 1687 (= Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 6111). Sur Hadrumetum (= Sousse) sous le Bas Empire, cf. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 146-149.

(2) *C. I. L.*, VI, 1685 (= Dessau, *op. cit.*, 6111 a). Sur Thaenae (= Tina), Mesnage, *op. cit.*, p. 160-161.

(3) *C. I. L.*, VI, 1688 (= Dessau, *op. cit.*, 6111 b).

(4) *C. I. L.*, VI, 1684. L'inscription n'est connue que par des copies où le nom de la ville est reproduit de différentes façons : on a CHLVLTANVM, CIVILTANVM, CIVILITANVM, lectures qui peuvent être interprétées aussi bien par CHLVLTANVM (ou *Chlulitanum*) que par CHVLLITANVM. Ainsi que l'ont justement noté M. Cl. Pallu de Lessert (*Mém. des Antiq. de l'r.*, LXXI, p. 86) et M. Gsell (*Atlas archéol. de l'Algérie*, feuille n° 8, n° 29), il ne peut s'agir de Chullu (Collo), ville de Numidie, qui devint colonie au plus tard sous Trajan.

(5) *C. I. L.*, VI, 1689. La date qui était sur la partie de la *tessera*, maintenant disparue, ne nous est connue que par de mauvaises copies, dont l'interprétation reste douteuse. Par contre, bien que sur ce point aussi les mutilations du monument empêchent toute vérification, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de contester la lecture MDIDITANORVM. Il s'agit de la *civitas Mididitana* et la graphie *Mdidi* (au lieu de *Mididi*) correspond à une prononciation dont paraissent témoigner à la fois la forme *Medid*, donnée par une inscription (Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 107) et le vocable moderne Henchir Medded. Sur Mididi, ville qui sans contestation possible appartient à la Byzacène et qui, dans les textes, apparaît toujours comme une simple *civitas*, cf. Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000^e, feuille d'Ala, n° 4 ; Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 109 ; *C. I. L.*, VIII, p. 77, 1218, 2369. Dans le commentaire, qu'à la page 367, le *C. I. L.*, VI, consacre aux *tesserae*, il est question des *Diditani*, ce qui suppose pour MDIDITANORVM, l'interprétation *m(unicipii) Diditanorum* (cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 292).

Zamensis Regia, rédigée le 3 mars 322, est la seule où il ne soit pas fait allusion aux fonctions du personnage, simplement qualifié de *vir clarissimus*.

Il est d'autant plus tentant de supposer que c'est durant son séjour en Byzacène que Proculus s'attira les sympathies des six villes dont les noms sont gravés sur les *tesserae hospitales* que trois d'entre elles, Hadrumète, Thaenae et Mididi, appartiennent sans aucun doute possible à cette province. L'hypothèse ne doit être acceptée cependant que sous réserves. Sous Constantin, un L. Aradius Valerius Proculus Populonium est légat du proconsul pour la Numidie Proconsulaire avant d'être gouverneur de Byzacène et plus tard il devient proconsul d'Afrique ⁽¹⁾. Au cours d'une carrière analogue à celle de son contemporain et presque homonyme, Q. Aradius Valerius Proculus a fort bien pu nouer avec les habitants d'une ville située dans une province africaine autre que la Byzacène les relations qui devaient aboutir à un contrat de patronage. Et d'autre part le prestige du gouverneur de Byzacène n'a-t-il pas pu dépasser quelque peu les limites de sa circonscription ?

On peut, jusqu'à un certain point, déduire du texte même de la plupart des *tesserae hospitales* quelque indication sur le lieu où elles furent rédigées. Seuls les Hadrumetins n'ont eu besoin de personne pour les représenter comme si l'accord sur l'*hospitium* avait été réalisé à Hadrumète même entre le gouverneur et l'ensemble des *coloni* procédant par acclamation. La *colonia Thaenitana* délègue tous les membres de son sénat. C'est également au *splendissimus ordo* de la *civitas Faustianensis* qu'incombe la *legatio*. Qu'il agisse pour lui-même ou pour l'ensemble des habitants de Mididi, l'*ordo M(i)diditanorum*

(1) Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 42-45, 182-183 ; Seeck dans Pauly-Wissowa, *Real-Encyclop.*, II, col. 371.

figure comme une des deux parties présentes au contrat. Il est spécifié que c'est à titre gratuit que les *duoviri*, les *aediles*, les *flamines perpetui*, tous désignés par leurs noms et les autres sénateurs sont allés contracter en lieu et place des *municipes Chlulitani* (ou *Chullitani*). On n'imagine guère s'embarquant pour l'Italie⁽¹⁾ des ambassades ainsi composées tandis qu'il est tout naturel de les voir se rendre dans l'une des métropoles africaines.

Il n'est guère douteux que toutes les *tesserae* du premier semestre de 321 soient d'une époque où Proculus était encore gouverneur de Byzacène⁽²⁾ et aient été établies à Hadrumète même⁽³⁾ mais il peut ne pas en être de même de celles de l'année juillet 321-juillet 322⁽⁴⁾. Quoiqu'il en soit, quand en mars 322 sera conclu le pacte intéressant les *Zamenses*, ils seront représentés non pas par tout le sénat, mais seulement par le *curator reipublicae*, des *flamines perpetui*, l'*aedilis* et l'*aedilis designatus* et comme nous l'avons signalé plus haut il ne sera plus fait allusion au gouvernement de Proculus.

(1) Durant la mauvaise saison, à l'époque du *mare clausum*, un voyage par mer est du reste tout à fait improbable : or trois de nos contrats sont des 13 mars, 9 et 22 avril. Cependant Tissot (*Géogr. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 765) avait admis que c'était seulement après le retour en Italie de Q. Aradius Proculus qu'avaient été conclus les six contrats.

(2) Il est vraisemblable que la transmission des pouvoirs avait encore lieu à cette époque le 1^{er} juillet. Cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 4-5; L. Poinssot, *Mém. des Antiq. de Fr.*, LXXXVI, p. 290-291.

(3) Dans ces conditions, il est presque évident que c'est en Byzacène que doit être placée la *civitas Faustianensis* qui est représentée au contrat par tout son *ordo*.

(4) Il ne semble pas qu'à ce point de vue, il y ait lieu de faire état de la tessère du 28 août 321 concernant les *Chlulitani*. Quand bien même Proculus aurait transmis ses pouvoirs le 1^{er} juillet 321, il ne serait pas surprenant de le retrouver encore à Hadrumète quelques semaines après cette date.

La mention dans le texte de Ksar bou Fatha ⁽¹⁾, plus haut signalé, d'un *curator reip. col. Mactaritanorum Zamensium Regiorum* invoquée parfois en faveur de l'attribution de Zama Regia à la Byzacène ⁽²⁾ est un argument moins décisif encore. Non seulement des cités appartenant à des provinces différentes pouvaient recevoir simultanément un même *curator* mais l'inscription gravée au plus tard sous Sévère Alexandre ⁽³⁾ est antérieure de plus d'un demi-siècle au morcellement de la Proconsulaire.

S'il n'est pas absolument certain que Zama ait été en Byzacène, il n'est pas non plus hors de tout conteste ⁽⁴⁾ que Djama ait été, comme on l'admet généralement, en Zeugitane.

La limite septentrionale de la Byzacène ne peut être restituée que d'une façon approximative ⁽⁵⁾. Elle passait entre Puppūt (Souk el Abiod) et Segermes (Henchir Harat) ⁽⁶⁾, à l'ouest d'Abthugni (Henchir es

(1) *C. I. L.*, VIII, 23601 : Nous ne connaissons qu'une seule autre inscription africaine qui mentionne une *Zama* qualifiée *Regia* : une liste de soldats trouvée à Lambèse (Héron de Villefosse, *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 180). Il est probable que sur un fragment découvert à Carthage (*C. I. L.*, VIII, 12552 qui appartient au même texte que *C. I. L.*, VIII, 14280, 24608 *a*, 24609 *a* et *b*, 24610 à 24613 ; cf. Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, n° 81), le mot *Zamense[s]* n'était suivi d'aucune épithète.

(2) Gsell, *Mél. de Rome*, 1899, p. 59.

(3) Puisque le tribunat, le triumvirat capital et le sévirat des chevaliers romains y sont encore mentionnés. Cf. Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 513, n. 2. D'autre part, Mactaris qui était encore *civitas* en 170 n'est devenue *colonia* que sous Commode (cf. *C. I. L.*, VIII, p. 1219) et l'institution des *curatores* en Afrique ne remonte guère qu'au III^e siècle (Toutain, *Les cités rom. de la Tunisie*, p. 357).

(4) Cf. dans le même sens, Gsell, *op. cit.*, III, p. 256, n. 3.

(5) Voir p. 183 *Appendice II*.

(6) Puppūt est en Zeugitane (*Notitia* de 484 dans Victor Vit., *Pers. Vand.*, édit. Halm, ad finem). Il en est de même de Ziqua ou Zigga (*ibid.*) qui, à notre avis, ne peut être que Zaghouan identifié jadis à

Souar) ⁽¹⁾, de Muzuc (Henchir Kachoun et Henchir Besra) et de Limisa (Henchir Boudja), au nord d'Uzappa (Ksour Abd-el-Melek) et de Mactaris (Mactar), au sud d'Assuras (Zanfou), d'Althiburos (Medeïna) et de Tituli (Henchir Madjouba) ⁽²⁾. Dans la région du Zaghouan, elle devait se confondre avec les hautes crêtes ⁽³⁾ qui séparent le bassin du golfe d'Hammamet de celui du golfe de Tunis ⁽⁴⁾. Nous

tort (cf. Toutain, *Mél. de Rome*, 1893, p. 421-425) par Tissot (*Géog. de la prov. rom. d'Afr.*, II, p. 548-550) avec Onellana. C'est également le cas, étant donné leur position par rapport à Zaghouan, de la grande plaine dite Bled Smindja, de ses dépendances Bled Bir ech Chana, Bled el Kerara et des villes antiques, *civitas Goritana* (Henchir Draa el Gomra et A° el Djour, cf. Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1928, Comm. de l'Afr. du Nord, 10 janv.) et *municipium Abbiritanum* (Henchir el Krenndeg, cf. L. Poinssot, *ibid.*, 1911, p. 303). Par contre sont en Byzacène la *civitas Biiensis* (*C. I. L.*, VIII, 11184 et p. 2337 ; cf. Cl. Pallu de Lessert, *Fastes des prov. afr.*, II, p. 293), Segermes, Uppenna, Vita et Pheradi Majus (*Notitia* de 484 ; cf. L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1927, p. 64), qui correspondent aux lieux dits Henchir Batria, Henchir Harat, Henchir Chigarnia, Beni Derradj, Henchir Fradis.

(1) Cl. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiquaires de Fr.*, IX, p. 28, *C. I. L.*, VIII, p. 2338, XXV, où cependant des réserves sont faites au sujet de l'attribution d'Abthugni à la Byzacène.

(2) Uzappa est en Byzacène (*C. I. L.*, VIII, 11932) de même que, d'après la *Notitia* de 484, Mactaris, Muzuc et également Limisa si l'on reconnaît dans l'*episcopus Limmicensis* un évêque de Limisa. Par contre Assuras, Althiburos et Tituli sont en Zeugitane (*Notitia* de 484). D'après *C. I. L.*, VIII, 27817, la ruine Sidi Ahmed el Hachemi, à 7 kilomètres au sud de Ksour (Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/100000^e feuille Ksour, n° 121) est encore en Zeugitane ; elle était fort peu distante de la limite de la province qui a dû passer par les crêtes voisines, dépassant généralement mille mètres, des Djebel Zellez, Djebel ez Zlam, Djebel el Agab, Djebel ben Lassen.

(3) Cimes du Zaghouan (*Mons Siguensis*), dont le sommet pointe à 1.295 mètres, du Chagaga, du Djebel el Kohol, du Kef et Aziz, cotes 471 et 488 d'Er Rouaguib, cotes 498, 801 (signal). 818 et 672 du Djebel bou Saïdane, crête du Djebel Fkirine dont le plus haut sommet a 895 mètres. Cf. Babelon, Cagnat, S. Reinach, *Atlas archéol. de la Tunisie*, 1/50000^e, feuilles Zaghouane et Djebel Fkirine.

(4) Cf. à propos de la tendance des anciens à adopter comme limite la ligne de partage des eaux, L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 469.

croyons en effet que le *vicus Haterianus* retrouvé à Henchir Zengrou entre Thibica (Bir Magra) et Apisa Majus (Tarf ech Chena) doit être distingué du *vicus Aterii* situé d'après les documents ecclésiastiques en Byzacène (1), et que c'est à tort que dans la *Pars IV* du *C. I. L.*, VIII, *supplementum*, est exclue de la Zeugitane une bonne partie du bassin de l'oued-el-Kebir (= Oued Miliane) (2).

Plus à l'ouest s'étend une région de hauts plateaux où

(1) Le texte d'Henchir Zengrou (*C. I. L.*, VIII, 23125), daté de 129 après J.-C., est dédié par les *cives romani qui Vico Hateriano morantur*; dans des documents ecclésiastiques de 411, 484, 525 et 649 les évêques sont dits tantôt *a Vico Aterii*, tantôt *Vico Ateriensis* (*C. I. L.*, VIII, p. 2343; Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 170, 235-236).

Les difficultés que soulève l'attribution d'Henchir Zengrou à la Byzacène n'avaient pas échappé à M. Cagnat, lorsqu'il avait publié (*Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 235-236) l'inscription trouvée dans cette ruine. Aussi, supposant que des erreurs s'étaient glissées dans les documents ecclésiastiques, avait-il considéré que, malgré leur témoignage, il fallait situer en Zeugitane le *Vicus Ateriensis* ou *Aterii* qu'il identifiait avec le *Vicus Haterianus*. Postérieurement néanmoins, il préféra « admettre une irrégularité apparente et assez singulière dans le tracé de la ligne séparative » (*Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 77, note).

(2) Le *vicus Haterianus* comme la ville toute voisine d'Aradi, comme Thuburbo Majus et le *castellum Biracsaccarensum* (*C. I. L.*, VIII, 23683, 23849; *Notitia* de 484) doit appartenir à la Zeugitane. Le partage d'une contrée aussi homogène que le Fâhs, vaste plateau sans accident de terrain à une altitude moyenne de 200 mètres est aussi peu vraisemblable que possible. L'attribution à la Byzacène par le *C. I. L.* VIII (*Suppl.*, pars IV) de Zucchara, Sabzia, Senta et Thibica, conséquence de celle du *vicus Haterianus* à la même province, soulève du reste diverses objections. On admettra difficilement que lors du morcellement de la Proconsulaire, la *civitas Zuccharitana* d'où provenaient une partie des eaux captées pour Carthage (Guérin, *Voyage en Tunisie*, II, p. 345) n'ait pas été donnée à la province dont celle-ci était le chef-lieu. D'autre part, le texte *C. I. L.*, VIII, 23123-23124, peut dans une certaine mesure être invoqué en faveur du rattachement de Sabzia à la Zeugitane. Enfin il n'y a aucune raison de supposer que *Florentius Zentensis* (évidemment pour *Zemtensis*) qui, au Concile de Carthage de 646, figure parmi les évêques de Proconsulaire, c'est-à-dire de Zeugitane, ne soit pas comme *Majorinus episcopus pleb. Zemtensis* en 411 un évêque du *municipium Senta* voisin de Zucchar (contra *C. I. L.*, VIII, p. 2342) et il est tentant de reconnaître dans *Paulus Tabucensis* (pour *Tubucensis* = *Tibicensis*), évêque lui aussi de Zeugitane en 646 un évêque de Tibica (Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 105).

des massifs imposants se rencontrent des deux côtés de la ligne de partage des eaux qui dès lors ne s'impose plus comme frontière. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris si Urusi (Henchir Sougda) qui paraît bien avoir été le siège des évêques de Zeugitane dits *Uricitanus*, *Uracitanus*, *Urcitanus*⁽¹⁾ est dans la haute vallée d'un affluent de l'oued Mahrouf dont les eaux s'écoulent vers le sud-est⁽²⁾, si par contre la vallée de l'oued Ousafa qui coule du sud au nord fait partie de la Byzacène⁽³⁾. Pour que Djama qui comme Uzappa est dans le bassin supérieur de la Siliana fût compris dans la Byzacène, il suffirait que la limite des deux provinces qui selon toute probabilité passait très près d'Urusi et d'Assuras eût fait un léger crochet vers le nord. Rien dans la nature des lieux ne paraît s'opposer à ce qu'eût été adopté un tel tracé, rien

(1) Des réserves ont été cependant émises à cet égard dans *C. I. L.*, VIII, p. 1239, cf. p. 1164 et 2318) où Urusi est classée parmi les localités de la Byzacène. Il n'est guère contestable que *Mansuetus Uricitanus* (ou *Urugitanus*) qui, en 430 ou 431, fut brûlé *in porta Fornitana* soit un évêque d'Urusi, ville toute voisine de Furnos Majus où très vraisemblablement eut lieu le martyre (L. Poinssot, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1926, p. 306-307). Dès lors il y a lieu d'admettre que selon toute probabilité c'est à Urusi qu'a exercé son ministère le *Quintianus Urcitanus* (ou *Uracitanus*) pour *Urcitanus*) dont, dans la *Notitia* de 484, le nom figure parmi ceux des évêques de Proconsulaire (= Zeugitane).

(2) Les crêtes du Djebel Serdj (point culminant 1.357 m.) qui constitue au sud et à l'est d'Urusi une véritable muraille, pourraient fort bien avoir constitué la limite de la Zeugitane et de la Byzacène.

(3) Une inscription (*C. I. L.*, VIII, 696 = 11914) trouvée à Henchir Hammam Zouakra (Cagnat et Merlin, *Atlas archéol. de la Tunisie* 1/100000°, feuille Maktar, n° 127) semble indiquer que les ruines situées en cet endroit seraient celles de Tigimma où siégeait Nabigius qui en 646 figure parmi les évêques de Zeugitane (Cagnat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1903, p. 244). Dans le cas où cette identification (admise dans Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, p. 59) serait exacte, les limites de la Byzacène se confondraient immédiatement à l'ouest et au sud-ouest de Maktar avec la crête de Kalaat el Harrat (point culminant 1294 m.)

non plus, il faut l'avouer, n'impose une limite qui laisserait Djama hors de la Zeugitane.

Ainsi qu'il a été indiqué au début d'une étude que nous aurions voulue plus concise, nous ne prétendons pas apporter à un problème très complexe une solution définitive. Nous noterons cependant que dans le cas où serait considérée comme suffisamment plausible l'hypothèse qui substitue une Zama unique aux trois ou même quatre généralement admises, il conviendrait de situer la bataille *περὶ Ζάμαν* aux environs de Djama et de rechercher dans la même région l'emplacement de la ville appelée Naraggara ou Narcara par Tite-Live, *Μάργαρον* par Polybe ⁽¹⁾.

LOUIS POINSSOT.

(1) Merlin, *Journal des Savants*, 1912, p. 514, contra Veith ; cf. Gsell, *op. cit.*, V, p. 269).

APPENDICE I (cf. p. 171)

Assurida et *Sufibum* sont des accusatifs tirés abusivement d'*Assuris* doublet jusqu'à présent inconnu d'*Assuribus* qui figure sur deux inscriptions (C. I. L., VIII, 631; XIV, 3826) et de *Sufibus*, ablatifs d'*Assuras* et de *Sufes*. La *Cosmographie* dite d'*Ethicus*, transcription latine d'un original grec, offre un grand nombre de formes plus ou moins analogues : *Leptida*, *Ciliona*, *Neapolin*, *Rusicaden*, issues de *Leptis*, *Cilion* (= *Cillium*), *Neapolis*, *Rusicade* ; *Thenida*, *Salulim* (pour *Sululim*), *Theleptin*, *Saldin*, *Thesvestin* (pour *Thevestin*), *Tamugaden*, *Lambesas* tirées de formes ablatives que, de bonne heure, la langue populaire utilisa pour tous les cas, *Thenis*, *Sululis*, *Theleptis*, *Saldis*, *Thevestis* (cf. *Thebestis* dans un passage de Saint Jérôme, Migne, *Patr. lat.*, XXVI, 353), *Tamugade*, *Lambese*, locatifs de *Thenae*, *Sululos*, *Thelepte*, *Saldae*, *Theveste*, *Thamugadi*, *Lambaesis*; *Clypeida* qui doit son origine à un doublet un peu inattendu de *Clypea*, *Clypeis* (inspirée peut-être par les noms en *is* des cités voisines *Neapolis*, *Curubis*), *Ballos*, *Laribum* formés sur *Vallis*, *Laribus* (cf. dans Procope, *De bello vand.*, II, 22 et 28, tantôt ἐς Λάριβον tantôt ἐς Λαρίβους), *Rusuccuram*, *Callas* (pour *Cullas*) sur *Rusuccuru* et *Chullu*, arbitrairement corrigées en *Rusuccura* et en *Cullae* ; *Milen*, transformation de *Mileu* (sur la forme *Mileu*, cf. Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 335). Il n'est pas sans intérêt de restituer aux noms des villes africaines la terminaison qu'ils avaient dans le document géographique utilisé par l'auteur de la *Cosmographie*, puisque, de toute évidence, c'est celle qu'à partir d'une certaine époque le langage usuel leur attribua, (cf. sur la déformation des noms de lieux dans l'Afrique romaine Cl. Pallu de Lessert, *Mém. des Antiq. de Fr.*, LXV, p. 115-138).

APPENDICE II (cf. p. 177)

Sur cette limite, Mesnage, *L'Afr. chrét.*, p. 518-519, carte I; *C. I. L.*, VIII, *suppl.*, pars. IV, 1916, p. 2335, 2338, 2341-2343, 2372, 2398-2399, 2402, et *passim*. Dans Cagnat et Merlin, *Inscr. lat. d'Afr.*, les villes sont réparties entre les provinces dioclétiennes de la même façon qu'au dernier supplément du *Corpus*. Le tracé proposé par nous passe dans la région de Zaghouan plus à l'Ouest que celui indiqué dans le premier de ces ouvrages, plus à l'est que celui adopté dans les deux autres. Nous devons à l'obligeance de M. E. Albertini la communication de l'important mémoire de M. Cagnat sur *Les limites de l'Afrique Proconsulaire* (= Zeugitane) et de la Byzacène (*Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 73-79). Pour les lecteurs de la *Revue Africaine* qui ne pourraient se le procurer, il a paru qu'il y avait lieu d'en extraire les conclusions suivantes :

« [D'un point situé sur la côte un peu sud de Pupput], la limite se dirigeait d'abord vers le sud-ouest, à peu près en ligne droite, laissant au sud Segermes et Béja, au nord le Zaghouan; car il semble bien que le mot Zeugitana... ait un rapport fort étroit avec Zaghouan...; la séparation des deux provinces paraît avoir été la dépression qui existe entre le Zaghouan et le Djebel Zeriba. De là elle gagnait la pointe nord du Djebel Mansour et passait assez près sans doute de Senta et de Sabzia puisqu'elle remontait ensuite vers *Vicus Haterianus* qui est au nord-ouest de Sabzia. Là, elle faisait un crochet difficile à expliquer : elle enveloppait le territoire de *Vicus Haterianus* et revenait presque aussitôt sur elle-même, descendant vers Djama (dont j'admets l'identification avec Zama Regia), longeant le versant occidental du Massoudj, pour courir entre Assuras et Mactaris, entre Althiburus et Mididi, entre Tituli et Ammædara, entre Theveste et Cillium..... — Il ne semble pas que les considérations empruntées à la géographie physique aient été la base de cette délimitation. »
